**TABLE DES MATIERES**

REMERCIEMENTS 9

SOMMAIRE 11

LISTE DES ABREVIATIONS 13

GLOSSAIRE 17

INTRODUCTION 23

PREMIERE PARTIE. L’ENGAGEMENT DES PAYS ARABES DANS LA CONSTRUCTION DE LA PROTECTION INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME 65

**PREMIER TITRE. LE PARTICULARISME ISLAMIQUE DES PAYS ARABES**

**ET L’UNIVERSALITE DES DROITS DE LA FEMME 71**

Premier chapitre. Les pays arabes face à l'intégration des droits de la femme

dans la conception universelle des droits de l'Homme 73

Première section. Les pays arabes entre influence islamique et mutation internationale : vers une reconnaissance internationale des droits de la femme 74

Premier paragraphe. L'impact de l'islam sur l’ordre juridique interne des pays arabes : absence d’un statut islamique unifié 74

A. La *Charia* en tant que Constitution de l’Etat 75

B. La *Charia* en tant que source d’inspiration du droit interne 79

C. Vers un ordre juridique interne laïc 80

Second paragraphe. Mutation internationale : les pays arabes face à l’évolution internationale des droits de la femme 82

A. Les prémices des droits de la femme dans la Charte de la Société Des Nations (SDN) 83

B. L’intégration du principe de la non-discrimination dans la Charte des Nations Unies 84

Deuxième section. Les pays arabes et le principe de la non-discrimination dans la Charte internationale des droits de l'Homme 86

Premier paragraphe. La participation des pays arabes à l’élaboration de la Déclaration universelle des droits de l’Homme 88

A. L’adoption du texte et les frictions religio-culturelles 88

B. Les pays arabes et l’énonciation du principe de la non-discrimination lors de l’élaboration du texte : un affrontement idéologique bipolaire 90

*1. Le principe de l’égalité en dignité et en droit : article premier et la question de l’intégration de traditions religieuses* 90

*2. Le principe de l’égalité des sexes au sein de la famille : article 16 et la fragilité d’une notion essentielle* 95

C. Le principe de la non-discrimination à l’égard des femmes dans la Déclaration est-il une proclamation d’intention générale ou une disposition juridiquement contraignante ? 99

Second paragraphe. Le principe de la non-discrimination dans les deux Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits de l'Homme : une atteinte à la liberté religieuse 102

A. Les pays arabes et le statut de la femme dans les deux Pactes : un compromis défectueux 102

B. La force juridique des deux Pactes et la réticence des pays arabes 110

Troisième section. L'attitude des pays arabes vis-à-vis de l'universalisation des droits de la femme 112

Premier paragraphe. L’existence d’une théorie particulière des droits de la femme dans l’islam : la revendication des pays arabes pour une spécificité religieuse 113

Second paragraphe. L'adhésion hésitante des pays arabes à la Charte internationale des droits de l’Homme et les obstacles à son application 116

Conclusion chapitre I 119

Second chapitre. Les pays arabes face à l’élaboration de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (CEDAW) 125

Première section. La participation des pays arabes à l'élaboration de la CEDAW : impasse religieuse ou socioculturelle ? 128

Premier paragraphe. L’esprit global de la CEDAW 129

A. L'élaboration du texte : une approche multidisciplinaire des droits de la femme 129

B. La nature des engagements des pays arabes parties à la CEDAW et leur attitude lors de son adoption 131

Deuxième paragraphe. Les apports des pays arabes lors de l’élaboration du texte de la CEDAW 132

A. La vision globale des droits de la femme : les obligations des Etats parties et l’exigence d’une politique égalitaire générale 133

B. La protection des droits civils : un conflit terminologique et le tollé des pays arabes 135

Troisième paragraphe. Les carences de la CEDAW : un système juridique global mais insuffisamment contraignant 141

Deuxième section. Le contrôle sur l'application des pays arabes de la CEDAW : la précarité du système de contrôle et l’attitude des pays arabes 143

Premier paragraphe. L’importance normative du système de contrôle mis en place par la

CEDAW 144

A. L'impartialité du Comité de la CEDAW 144

B.L'efficacité du Comité de la CEDAW 145

Deuxième paragraphe. Le recours des pays arabes à l’islam dans le cadre des rapports obligatoires présentés au Comité de la CEDAW : l’exemple de l’Egypte 147

Troisième paragraphe. L’appréciation du système de contrôle et l’orientation vers une efficacité accrue des droits de la femme 151

A. Les lacunes du système de contrôle élaboré par la CEDAW : les pays arabes et l’impasse liée à la souveraineté de l’Etat 151

B. Le Protocole facultatif à la CEDAW : la réticence des pays arabes face à la révolution de la défense des droits de la femme 157

Conclusion chapitre II 160

**SECOND TITRE**. **LA MISE EN DANGER DES DROITS DE LA FEMME DANS LES PAYS ARABES PAR LE SYSTEME DES RESERVES 166**

Premier chapitre. La licéité des réserves émises par les pays arabes : spécificité culturelle ou utilisation abusive ? 174

Première section. La licéité des réserves en droit international et l’attitude de la CEDAW :

l’impasse de l’imprécision juridique 175

Premier paragraphe. Les conditions exigées pour l’émission des réserves en droit international : une licéité relative ? 176

Second paragraphe. L’intégration du régime des réserves dans la CEDAW : une reprise des normes préexistantes 178

Deuxième section. Les réserves proprement dites émises par les pays arabes dans le cadre

de la CEDAW : une atteinte masquée aux dispositions du droit international 180

Premier paragraphe. Les réserves des pays arabes sur l'article 9 : le droit à la nationalité en tant que prérogative masculine 181

Deuxième paragraphe. Les réserves des pays arabes sur l'article 16 : la mise en danger de la femme au sein de la famille 188

Troisième paragraphe. Les réserves des pays arabes sur l'article 29 : une prédominance de la souveraineté nationale 194

Troisième section. Les déclarations interprétatives émises par les pays arabes dans le

cadre de la CEDAW : l’impasse de l’ambiguïté terminologique 195

Premier paragraphe. Le statut juridique des déclarations interprétatives en droit international 197

A. L’intitulé et l'effet juridique visé par la déclaration 197

B. La formulation d'une déclaration dans le cas d’une réserve interdite 199

Deuxième paragraphe. Les déclarations interprétatives formulées à l’égard des articles précis

de la CEDAW 200

A. Les déclarations émises à l’égard de l'article 2 de la CEDAW : la mise en échec d’un mécanisme principal de la Convention 200

B. Les déclarations émises à l’égard de l’article 15 § 4 : une liberté conditionnelle au droit de circulation et du choix de résidence 204

Troisième paragraphe. Les déclarations de portée générale : une entrave à l’intention du fondement même de la CEDAW 205

Second chapitre. L’impuissance du droit international face aux réserves émises par les pays arabes : la défaillance d’un système 214

Première section. La pratique des objections constitue-t-elle un remède à l’utilisation abusive des réserves ? 214

Premier paragraphe. Les Etats ayant droit d’émettre des objections 216

Second paragraphe. Les effets juridiques des objections 218

Seconde section. Le contenu des objections formulées face aux réserves émises par les pays arabes et leur effectivité 223

Premier paragraphe. Caractéristiques générales des objections 223

Deuxième paragraphe. Les objections basées sur le principe de l’incompatibilité avec le but et l’objet de la CEDAW 226

Troisième paragraphe. Les objections basées sur l’invocation du droit national de l’Etat

réservataire 227

Quatrième paragraphe. Les objections basées sur le caractère général de la réserve 229

Conclusion chapitre II 233

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE 236

SECONDE PARTIE. L’ADAPTATION PAR LES PAYS ARABES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE LA FEMME 247

**PREMIER TITRE**. **TENTATIVE INACHEVEE DE REGIONALISATION DES**

**DROITS DE LA FEMME DANS LES PAYS ARABES 257**

Premier chapitre. Les organisations islamiques et leur conception islamisée

des droits universels de la femme 261

Première section. La régionalisation des droits de la femme arabe : un impératif

religieux ? 263

Premier paragraphe. La revendication d’un particularisme religieux par les pays musulmans 264

Second paragraphe. La régionalisation des droits de la femme musulmane : un remède face au danger identitaire ? 268

Deuxième section. Les Organisations islamiques non-gouvernementales et les droits de la femme : une nouvelle version de la Déclaration universelle des droits de l’Homme 272

Premier paragraphe. La Déclaration islamique universelle des droits de l'Homme de 1981 : une approche confessionnelle des droits de la femme 273

A. Une Déclaration basée sur la volonté divine : modèle ou alibi ? 273

B. La place mineure accordée à la femme dans la Déclaration : une concrétisation des règles religieuses 279

Second paragraphe. La portée juridique de la Déclaration islamique universelle des droits de l’Homme de 1981 285

Troisième section. Les Organisations islamiques intergouvernementales et les droits de la femme : une conquête lacunaire concernant les droits de la femme 287

Premier paragraphe. Les deux projets de déclaration de l'OCI : égalité des sexes en droit 289

Deuxième paragraphe. La Déclaration de Dacca sur les droits de l'Homme en islam : réécriture des principes classiques de l’islam ? 291

Troisième paragraphe. La Déclaration du Caire : mise en lumière des apports islamiques aux droits de la femme 293

Quatrième paragraphe. Les Déclarations de Téhéran et d’Islamabad : Déclarations rédigées par

des femmes 300

Conclusion chapitre I 301

Deuxième Chapitre. La Ligue des Etats arabes et l’impasse de l’ambiguïté du statut de la femme 305

Première section. La Charte arabe des droits de l’Homme et le statut de la femme : concurrence ou complémentarité avec les normes internationales ? 306

Premier paragraphe. L’élaboration de la Charte et les principaux droits garantis : une réponse à la double pression, intérieure et extérieur 307

A. L’adoption du texte de la Charte 307

B. Le contenu de la Charte : les droits fondamentaux énoncés 309

Second paragraphe. Les insuffisances de la Charte arabe des droits de l’Homme : l’illusion d’une complémentarité universelle des droits de la femme 310

A. Les lacunes générales du texte 310

B. Les lacunes en matière du statut de la femme 311

Seconde section. La modernisation de la Charte arabe des droits de l’Homme : vers une reconnaissance effective des droits de la femme 315

Premier paragraphe. Le statut de la femme et la modernisation de la Charte : un dépassement des contradictions de l’ancien texte 316

Second paragraphe. L’efficacité de la modernisation de la Charte arabe des droits de l’Homme : une insuffisance normative et institutionnelle 319

Conclusion chapitre II 323

Troisième chapitre. Les organisations africaines et leur triple vision, arabe, musulmane et africaine 327

Première section. L’Organisation de l’Unité africaine (OUA) : la femme dans la Charte africaine des droits de l’Homme et des peuples 328

Premier paragraphe. L’élaboration de la Charte africaine des droits de l’Homme et des peuples : le reflet d’une identité particulière 329

Second paragraphe. Les apports de la Charte aux droits de la femme : confirmation d’une identité ou adhésion aux principes universels des droits de l’Homme ? 330

A. Une spécificité normative : la femme et l’ordre moral de la communauté 330

B. Un mécanisme restreint de mise en application 336

Seconde section. Le Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique : instrument fondamental pour renforcer la protection des droits de la femme 340

Premier paragraphe. L’élaboration et les dispositions principales : réponse aux lacunes de la Charte africaine en matière de droits de la femme 341

A. Le processus de l’élaboration 341

*1. L’adoption du protocole* 341

*2. L’entrée en vigueur du Protocole : cadre irremplaçable pour une répression des violations commises contre les femmes* 343

B. Les dispositions principales du Protocole 345

*1. L’attachement du Protocole aux instruments internationaux des droits de l’Homme* 345

*2. Les droits fondamentaux garantis par le Protocole* 346

Second paragraphe. Les apports novateurs du Protocole : intervention dans la sphère privée de la famille 347

Conclusion Chapitre III 350

**SECOND TITRE. TENTATIVE AVORTEE DE RECONNAISSANCE DES DROITS UNIVERSELS DE LA FEMME AU SEIN DE LA FAMILLE**

**DANS LES PAYS ARABES 355**

Premier chapitre. Le mariage en tant qu’institution fondatrice de la société dans les pays arabes : alignement sur les principes de la loi islamique 357

Première section. La conclusion du mariage à la croisée des chemins du droit international

et du droit interne : définition et conditions de validité 358

Premier paragraphe. Le mariage en tant que pierre angulaire de la société dans les pays arabes 358

Second paragraphe. Les conditions de la conclusion du mariage : subordination de la femme

mariée 362

A. L’âge minimum requis pour le mariage : variabilité selon le sexe 362

B. Le consentement au mariage : consentement déficient 364

C. Les empêchements du mariage : discrimination religieuse 369

Seconde section. La dissolution du mariage entre deux conceptions interne et internationale : vers une juridisation du droit au divorce 374

Premier paragraphe. Le divorce selon les préceptes de l’islam : divorce judiciaire ou répudiation abusive ? 375

A. Le droit au divorce : prérogative masculine 375

B. Les procédures de conciliation en matière de divorce : vers une reconnaissance juridique du dommage subi par la femme 379

Second paragraphe. Les réformes apportées à l’institution du divorce dans les

pays arabes 381

A. L’interdiction de la répudiation : la dissolution du mariage dans le Code du statut personnel tunisien 382

*1. Le divorce par consentement mutuel* 382

*2. Le divorce pour faute* 383

*3. Le divorce sans motif* 383

B. La limitation du caractère extrajudiciaire de la répudiation : avancée juridique ou progrès illusoire ? 386

*1. La dissolution du mariage dans le Code de la famille algérien* 387

*2. La dissolution du mariage dans le Code du statut personnel marocain* 389

*a) Moyens arbitraires de dissolution du mariage prévus pour le mari* 389

*b) Les apports du nouveau Code marocain du statut personnel adopté en 2004 en matière de divorce* 394

*3. Les embûches face à une innovation réelle concernant le divorce : le cas de l’Egypte* 396

*a) Le contenu de la réforme* 396

*b) La présentation de la réforme à la communauté internationale* 397

Conclusion chapitre I 399

Second chapitre. Le mariage en tant qu’institution discriminatoire à l’égard

de la femme : polygamie et sexualité de la femme 402

Première section. La polygamie : point principal de désaccord entre modernistes et conservateurs 402

Premier paragraphe. L'islam et la polygamie : une avancée par rapport à l’époque pré-islamique 403

A. Définitions : la polygamie et la polyandrie 403

B. Raisons justifiant le maintien de la polygamie d’après la conception musulmane classique 404

Second paragraphe. La polygamie entre le droit international et le droit interne des pays arabes : la difficile harmonisation entre deux idéologies 410

A. La restriction de la polygamie : le Maroc, l’Egypte, l’Algérie et la Syrie 411

*1. Le Maroc : la polygamie et les principes de l’équité* 411

*2. L’Egypte : la polygamie et la confusion judiciaire* 416

*3. L’Algérie : une contradiction des normes juridiques* 418

*4. La Syrie : la polygamie et l’élargissement du rôle du juge* 421

B. L’abolition de la polygamie dans le Code du statut personnel tunisien : l’originalité d’un cas unique 423

Seconde section. Le mariage et la sexualité de la femme dans les pays arabes : point de friction entre normes internes et normes internationales 428

Premier paragraphe. L’adultère entre les normes internationales et les Codes pénaux des pays

arabes 430

A. L’adultère dans le droit interne des pays arabes en tant que crime répressible : éléments constitutifs 430

B. La discrimination à l’égard des femmes concernant l’adultère trouve-t-elle son fondement dans le droit musulman ? 434

*1. Le principe de l’égalité des responsabilités dans le Coran : égalité relative aux sanctions légales* 434

*2. Les preuves de l’adultère selon les règles de l’islam* 436

*3. L’impossibilité matérielle de prouver l’adultère* 439

Second paragraphe. Les crimes d’honneur : entre tolérance culturelle et répression internationale 440

A. La répression internationale des crimes d’honneur 441

*1. Définition du crime d’honneur : la variabilité d’une notion* 441

*2. Le rôle de la communauté internationale dans la lutte contre les crimes d’honneur* 442

B. Le cri d’alarme de la communauté internationale a-t-il trouvé son écho dans les pays

arabes ? 450

Conclusion chapitre II 455

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE 459

CONCLUSION GENERALE 467

ANNEXES 519

TABLE DES ANNEXES 521

Annexe I 523

Annexe II 529

Annexe III 535

Annexe IV 541

Annexe V 545

Annexe VI 551

Annexe VII 557

Annexe VIII 561

ANNEXE IX 565

ANNEXE X 573

ANNEXE XI 577

BIBLIOGRAPHIE 583

I. Ouvrages généraux 585

II. Ouvrages spécialisés 587

III. Ouvrages collectifs 595

IV. Ouvrages en langue arabe 602

V. Articles 603

VI. Thèses et mémoires 612

VII. Colloques 615

VIII. Documents officiels 617

IX. Documents produits dans le cadre de l’ONU 621

X. Instruments internationaux et régionaux des droits 627

de l’Homme 627

XI. Autres documents 629

XII. Dictionnaires divers 631

XIII. Documents Internet 632

TABLE DES MATIERES 639